

## **Vous travaillez avec un courtier ou un agent d'hypothèques? Sachez à quoi vous attendre**

Pensez à poser les questions suivantes pour vous assurer que votre courtière ou courtier ou votre agente ou agent agit au mieux de vos intérêts.

### **Êtes-vous titulaire d'un permis délivré par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)?**

Votre courtier ou votre agent doit être titulaire d'un permis délivré par l'ARSF, qui garantit que cette personne a les titres de compétences appropriés. Vous pouvez aussi vérifier si cette personne est titulaire d'un permis en consultant le [registre public de l'ARSF](#).

### **Quel est le processus auquel je peux m'attendre en travaillant avec vous, qui êtes un professionnel du secteur des hypothèques?**

Votre courtier ou votre agent devrait être capable d'expliquer les processus liés à l'obtention d'un prêt hypothécaire, pour que vous sachiez à quoi vous attendre.

### **Dans quelle mesure les options de prêt hypothécaire que vous recommandez conviennent-elles à ma situation?**

Votre courtier ou votre agent doit tenir compte de votre situation précise et présenter des options de produits répondant au mieux à vos besoins.

### **Quels sont les autres frais ou coûts liés à l'obtention d'un prêt hypothécaire, et de quelle façon sont-ils payés?**

Votre courtier ou votre agent doit divulguer tous les frais réels et le moment de leur paiement avec honnêteté et dans des délais convenables.

### **Avec combien de prêteurs travaillez-vous et quels sont vos liens avec eux? De quelle façon et à quel moment êtes-vous rémunéré et percevez-vous une commission du fait que je souscrive un prêt hypothécaire?**

Votre courtier ou votre agent doit mentionner et divulguer intégralement les liens et les conflits d'intérêts qu'il pourrait avoir relativement au prêt hypothécaire.

### **Disposez-vous de documents en langue simple qui expliquent les risques liés à l'obtention d'un prêt hypothécaire et, plus précisément, au prêt que vous me recommandez?**

Votre courtier ou votre agent doit vous présenter les risques importants liés à chaque option de prêt hypothécaire qu'il vous recommande. Il devrait le faire d'une façon facilement compréhensible.



## **Quelles sortes de renseignements devrai-je vous fournir? Comment seront-ils utilisés et protégés?**

Votre courtier ou votre agent demandera des renseignements concernant votre emploi, votre revenu, votre cote de crédit, votre adresse actuelle ainsi que vos actifs et passifs financiers. Cette personne doit s'assurer de la protection des renseignements vous concernant.

Consultez le [Code de conduite national pour le secteur du courtage d'hypothèques](#) pour en savoir davantage sur le type de service que vous pouvez attendre d'un courtier ou d'un agent.

**Si vous estimez qu'un courtier ou un agent d'hypothèque a agi de manière inappropriée, veuillez consulter le site [fsrao.ca/fr](http://fsrao.ca/fr) pour vous renseigner sur le processus de plainte.**

Veillez noter que les exigences susmentionnées en matière de communication de l'information s'appliquent aux agents, courtiers, administrateurs et maisons de courtage d'hypothèques titulaires d'un permis délivré par l'ARSF. Vos droits et responsabilités pourraient varier si vous contractez un prêt hypothécaire directement auprès d'une institution financière, telle une banque.